Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026095-DE

**République française**

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 août 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP, Sylvie DABET et Jérémy BASSET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Annick DUSANTER, Christelle CARRO et Rosemarie GIQUEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Aymeric RENAUX a été désigné secrétaire de séance.

**2026095 Taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code général des impôts, notamment son article 1406 bis ;

CONSIDÉRANT que la commune de Trébry est située en zone non tendue et qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- institue, à compter des impositions établies au titre de 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire communal ;
- fixe le taux communal de cette taxe à 17,17 % ;
- charge le maire de notifier la présente délibération aux services de l'État et d'accomplir les formalités nécessaires.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026095-DE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 07 09 2026

Daniel COMMAULT

Maire




Aymeric RENAUX

Secrétaire de séance

